

Nantes, le 27 juin 2019

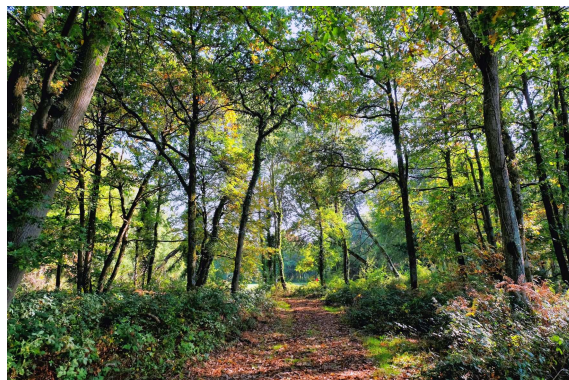
CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 28 JUIN 2019

3 forêts urbaines pour préserver la biodiversité

Ce 28 juin 2019, afin d'activer une nouvelle dynamique sur le projet de forêts urbaines sur le territoire, Nantes Métropole votera un « plan-guide des forêts urbaines ». Ce document donne une vision à long terme de l'aménagement du territoire, sur trois sites pilotes et un cap à l'ensemble des acteurs du projet.

Nantes Métropole a engagé depuis sa création des actions structurantes pour la reconquête et la préservation de la biodiversité. Ainsi, dès 2006, la collectivité a acté le projet de forêts urbaines qui consistait à développer, à l'échelle de l'agglomération, des massifs forestiers contribuant à la **diversité des milieux naturels** et au **maillage des corridors écologiques**.

A première vue, la vocation des forêts urbaines est d'être des espaces de ressourcement et de loisirs, des facteurs de bien-être (environnement bon pour la santé) et d'amélioration de la qualité et du cadre de vie des citoyens. Aujourd'hui, les enjeux de développement des forêts en milieu urbain vont plus loin, car il s'agit désormais de **créer des zones de réserve et de préservation de la biodiversité** et d'**atténuer l'effet des changements climatiques**. Nantes Métropole l'a bien compris et l'a clairement identifié au travers de son PLUM (Plan Local d'Urbanisme Métropolitain). La collectivité a décidé d'en faire un **élément majeur de la trame verte et bleue** et de développer un projet plus global de **la place de l'arbre, sous toutes ses formes, sur le territoire**.



De plus, Nantes Métropole s'est engagée en 2018 à « **garantir à chaque habitant un îlot de fraîcheur** » notamment en « développant 3 forêts urbaines sur la métropole, pour offrir des espaces de fraîcheur, de régulation climatique, mais aussi de loisirs et de découverte de la nature et des paysages » (engagement N°16 de la feuille de route sur la transition énergétique, issue du Grand débat sur la transition énergétique 2016-2017). **Une attention particulière sera ainsi portée sur le choix des espèces d'arbres plantées** afin d'anticiper les effets du changement climatique.

3 SITES EXPÉRIMENTAUX, D'UNE SURFACE TOTALE DE 1400 HA, SITUÉS SUR 8 COMMUNES

Pour lancer son projet, Nantes Métropole a identifié **trois sites « expérimentaux »**, répartis sur une surface de **près de 1 400 hectares** et situés sur **8 communes** de la métropole :

- **le site « Nord-Ouest », situé sur les communes de Saint-Herblain, Couëron et Sautron** – sa spécificité : majoritairement composé de terres à usage agricole, il abrite peu de boisement à l'exception du Parc de la Gournerie (Saint-Herblain) ;
- **le site « Sud-Ouest », situé sur les communes de Bouguenais et Saint-Aignan de Grand Lieu** – sa spécificité : site le plus étendu des trois, avec des espaces boisés importants ;
- **le site « Sud-Est », situé sur les communes de Rezé, Vertou et les Sorinières** – sa spécificité : majoritairement composé de terrains boisés et enclavé entre des axes routiers.

Actuellement, les terrains appartiennent en grande majorité (près de 75%) à des propriétaires privés et près de 470 hectares sont recouverts de boisements.

Au delà de ces trois sites « expérimentaux », la collectivité envisage déjà de décliner son action sur d'autres secteurs de la métropole.

UN PLAN-GUIDE, 4 ORIENTATIONS, 12 OBJECTIFS

Naturellement, une forêt met longtemps à sortir de terre. A l'image d'une forêt, la démarche initiée par Nantes Métropole s'inscrit dans une perspective sur le long terme, mais s'incarne dès aujourd'hui, par la mise en œuvre des actions du plan-guide. Ce plan-guide a pour but de favoriser une meilleure compréhension des enjeux du projet, de fixer des orientations et de les décliner sur le long terme.

Le plan-guide des forêts urbaines se structure en **4 orientations**, qui se déclinent elles-mêmes en **12 objectifs opérationnels** :

ORIENTATION N°1 : DÉVELOPPER ET VALORISER LES ESPACES BOISÉS

- Objectif N°1 : Gérer durablement les forêts et espaces boisés ;
- Objectif N°2 : Développer l'arbre sous toutes ses formes ;
- Objectif N°3 : Soutenir des filières locales pour valoriser le bois et inciter à une gestion des forêts ;

ORIENTATION N°2 : DÉCOUVRIR LES FORÊTS

- Objectif N°4 : Rendre accessibles et faire découvrir les sites forestiers ;
- Objectif N°5 : Faciliter et améliorer la cohabitation des usages et la connaissance mutuelle ;
- Objectif N°6 : Conforter la qualité des sites de forêts urbaines ;

ORIENTATION N°3 : INNOVER À PARTIR DE L'ARBRE

- Objectif N°7 : Anticiper les effets du changement climatique ;
- Objectif N°8 : Imaginer et rendre visibles les potentiels développements des forêts urbaines dans les trois sites pilotes ;
- Objectif N°9 : Favoriser l'émergence d'initiatives innovantes autour du projet ;

ORIENTATION N°4 : FAIRE ENSEMBLE

- Objectif N°10 : Animer la démarche de façon souple et plurielle pour assurer la réalisation des actions ;
- Objectif N°11 : Mettre en œuvre des actions du plan-guide avec les parties prenantes (partenaires, propriétaires, citoyens...);
- Objectif N°12 : Communiquer et informer sur le projet.

Ces objectifs constitueront le cadre de référence d'un plan d'actions, qui sera élaboré avec les parties prenantes du projet, dans les mois à venir.

UN PLAN-GUIDE CONCERTÉ

Pour réaliser ce plan-guide, la collectivité s'est appuyée sur une démarche de concertation citoyenne menée sur **9 mois**, entre mars et novembre 2018 et rassemblant au total **plus de 300 participants** : grand public, communes, propriétaires privés, exploitants agricoles, représentants d'usagers, partenaires professionnels sylvicoles et agricoles. Tous ces acteurs se sont mobilisés pour **échanger** sur les différents potentiels de ces forêts, **identifier les freins et leviers** à ce projet et faire émerger des **propositions d'actions**.

LES ACTIONS CONCRÈTES À VENIR

A partir de l'automne 2019, des actions concrètes seront lancées par Nantes Métropole, avec notamment :

- la mise en place d'un accompagnement des propriétaires privés (un des leviers majeurs de ce projet) ;
- la gestion durable des boisements publics communaux et métropolitains ;
- l'animation d'une bourse foncière ;
- la poursuite des actions pour maintenir la qualité des sites publics (gestion des dépôts sauvages de déchets, gestion des occupations illicites...);
- la mise en place d'une charte des usages ;
- l'aménagement et la découverte des sites publics ;
- le développement des actions éducatives et pédagogiques auprès des jeunes publics, sur le thème de la découverte de la forêt.
- la mise en place d'un dispositif de compensation carbone ;
- le développement de sites agroforestiers ;
- l'animation d'un dispositif de mobilisation des citoyens et acteurs pour faire émerger des initiatives innovantes ;
- l'installation de la gouvernance et de son animation de projet ;
- la consolidation du réseau d'acteurs par la formalisation de partenariats ;
- le développement d'outils de communication dédiés.